

NOTE D'INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS DE PLÂTRE (Août 2019)



❖ Définition :

Les déchets de plâtre ne sont pas des déchets inertes dans la mesure où ils peuvent être dégradés par voie biologique. Le plâtre est classé dans la catégorie des déchets non dangereux. La matière première du plâtre est une roche minérale, appelée « gypse », qui s'est formée en couches épaisses par l'évaporation de l'eau de mer il y a 40 millions d'années.

Valoriser les déchets de plâtre c'est éviter la pollution par la formation de dépôts sauvages, mais c'est aussi veiller à ne pas épuiser les ressources naturelles de gypse.

❖ Stockage:

Le plâtre/placo-plâtre doit impérativement être séparé des autres déchets (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux). Ils doivent être disposés dans une benne (et non à même le sol).

Traitements possibles :

- Recyclé → intégré dans la production de ciment ;
- Envoyé à l'enfouissement (casier spécifique) ;

Professionnels que faire de vos déchets de plâtre :

CONDITIONS D'ACCUEIL DES SITES DE COLLECTE			
Site de collecte	Adresse	Horaires	Coût (en €/T)
Sud Traitement Services (STS) 0262 45 25 60	1 Chemin Badamier, 97410 Saint-Pierre	de 7h à 12h et 13h à 16h (15h le vendredi)	210 € /T triée 339 € /T NON triée 622 € /T plâtres en mélange
VALORUN 0262 43 19 71	79 Route de Cambaie, 97460 Saint-Paul	de 6h à 12h et 13h à 16h (15h le vendredi)	303 € HT/T triée 720 € HT/T NON triée
SUEZ – ISDND Bel Air 0262 52 18 65	Chemin Drozin, 97441 Sainte-Suzanne	de 6h à 16h30	239 € HT/T triée 514 € HT/T NON triée



!/ \ TRI = ÉCONOMIES

TRIEZ au maximum vos déchets de plâtre et ils seront repris au tarif le moins élevé !

